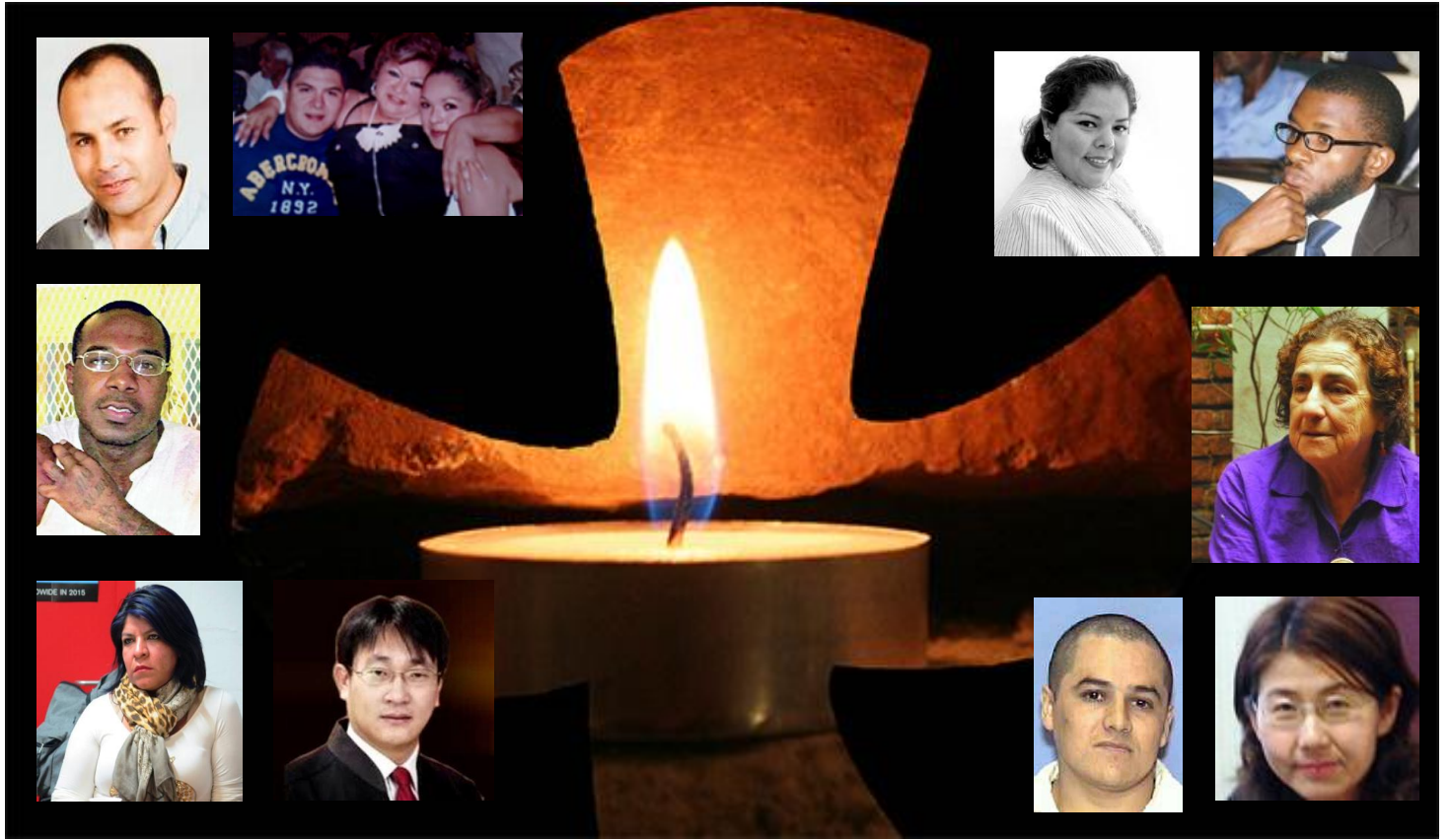


Des victimes de la torture
à porter dans votre prière



*Ils sont congolais, mexicains, belges, américains, angolais, colombiens...
Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention.
Certains en sont morts. Certains risquent de mourir.
Pour leurs convictions, pour leurs idées politiques, pour leur engagement en faveur des
droits de l'homme, pour être qui ils sont.
Ou parce qu'on les a réduits à l'autre, sans plus voir le frère.*

*En communion avec les chrétiens qui s'associent à cette chaîne de prière dans le monde
entier, que cette Nuit des Veilleurs 2016 en Belgique sur le thème de « Qu'as-tu fait de
ton frère l'étranger ? » nous ouvre à ces hommes et femmes aux vies brisées, nos frères et
sœurs en humanité, frères et sœurs du Christ, lui-même torturé.*

*La torture se nourrit du silence. Refusons de nous taire. En tant que chrétiens, nous
n'avons souvent que les mots et la prière pour agir : **mais ces moyens ne sont pas déri-
soires !** Ils sortent le sort des victimes du silence. Ils obligent les responsables, ceux qui
ont les moyens de changer les choses, à apporter des solutions. Nous voyons les résultats.
Alors à l'occasion de la Nuit des Veilleurs 2016 en Belgique, prononcez leur nom, parlez
d'eux, priez, agissez !*

Toutes les photos sont en droits réservés

CONGO (RDC)

Jean-Marie Kalonji

Militant pro-démocratie, porté disparu



Jean-Marie Kalonji, militant pro-démocratie, a été enlevé à Kinshasa le 15 décembre 2015 par des hommes armés en civil. Depuis lors, il est porté disparu.

Jean-Marie Kalonji, militant pro-démocratie et coordonnateur du mouvement « 4^{ème} voie », a été enlevé le 15 décembre 2015, à 13 heures, en plein centre-ville de Kinshasa, sur le Boulevard du 30 juin. Quatre hommes en civil, armés, l'ont brutalisé et forcé à monter à bord d'un véhicule 4x4 de couleur noire. Jean-Marie Kalonji revenait d'une réunion. Son mouvement avait programmé une marche pacifique pour début janvier, pour réclamer le respect de la Constitution.

Au bout d'une semaine de recherches, Pascal Kalonji a appris que son frère serait détenu dans une cellule du siège de l'Agence nationale de renseignements (ANR), située à Kinshasa. On lui reprocherait son activisme aux côtés des étudiants de Kinshasa et sa proximité avec un député de l'opposition.

Quatre mois ont passé depuis sa disparition et personne n'a, jusqu'à ce jour, réussi à établir un contact direct avec Jean-Marie Kalonji. Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, basé en République démocratique du Congo, indique ne pas avoir accès aux cachots de l'Agence Nationale des Renseignements.

A Radio France Internationale, le frère de Jean-Marie Kalonji disait le 4 avril : « *Nous sommes en train de le chercher, on n'a pas de communication avec lui, on ne sait pas où il se trouve. Il y a des murmures selon lesquels il serait décédé* ». Le 15 avril, 112 ONGs demandaient à Kabila sa libération. Sans succès.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?



Priez pour lui et sa famille.

CHINE

Wang Yu et Wang Quanzhang

Des défense de la contestation menacés



L'avocate Wang Yu et son collègue masculin Wang Quanzhang ont été inculpés de tentative de « subversion » et sont détenus aux centres pénitentiaires n°1 et n°2 de Tianjin depuis le 8 janvier 2016 ; ils encourent 15 ans de prison.

Wang Yu a défendu plusieurs éminents activistes: Cao Shunli, l'intellectuel Ilham Tohti, ainsi que des adeptes du Falun Gong ou encore des dissidents partisans de Hong Kong. Elle avait déjà été victime en 2008 d'une campagne de diffamation. Wang Yu a été interpellée le 9 juillet dernier comme elle conduisait son époux et son fils à l'aéroport. Lors de son arrestation, son fils a été molesté par la police. Wang Yu s'est retrouvée en résidence surveillée, sans pouvoir consulter d'avocat, son affaire « touchant à la sécurité nationale ».

Son collègue Wang Quanzhang a été arrêté le même jour et inculpé pour troubles à l'ordre public et subversion. Son mandat de défenseur dans des affaires sensibles lui a valu des représailles. Ainsi au cours d'un procès au Shandong en juin 2015, Wang a été trainé dans une pièce adjacente à la salle d'audience et longuement rossé par des greffiers.

En Chine, des centaines de dissidents et de défenseurs des droits de l'homme subissent un sort semblable.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?



Priez pour eux, pour leurs familles et pour les autres dissidents menacés.

Blanca Nubia Diaz

Face à l'impunité des paramilitaires, elle continue à réclamer justice



Blanca Nubia Díaz a été frappée de plein fouet par la violence de la guerre civile en Colombie. Son mari a été assassiné en 2000. Un an plus tard sa fille Irina a été torturée, violée et abattue par des paramilitaires. Depuis, Blanca Nubia Diaz réclame justice. Elle milite pour les droits des femmes au sein du Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE).


Aujourd'hui, non seulement personne ne recherche les meurtriers de sa fille et de son mari, mais c'est elle qui fait l'objet de menaces constantes. Son petit-fils a failli être enlevé et en juin 2014, sa deuxième fille a été violée. Début janvier 2015, deux hommes forçaient l'entrée de sa maison. Heureusement elle avait déjà déménagé.

Depuis, les intimidations se poursuivent envers Blanca Nubia Diaz comme envers d'autres défenseurs ou syndicalistes, du MOVICE et du Comité de Solidarité avec les prisonniers (CSPP) : José Milciades Sánchez, Wilson Sáenz, Martha Giraldo, Walter Agredo, Rodrigo Vargas, Hernán Arciniegas, Julián Lozano, Edinson Méndez, Carlos Murcia, Ismael Hurtado, Henry Domínguez, Jorge Iván Vélez, Albert Quintero, Antonio Gutiérrez et Ariel Díaz.

Le réseau ACAT se mobilise depuis 4 ans pour que Blanca obtienne justice et ne soit plus menacée.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez adresser un courrier de soutien à Blanca, via l'association colombienne (MOVICE) dont elle fait partie :
Movimiento de Víctimas de Crímenes de Estado
Calle 45a #20-21
Bogotá
COLOMBIE

 Priez pour elle et pour les autres défenseurs des droits de l'homme menacés en Colombie

Felix Rocha

Dans le couloir de la mort



Félix Rocha, 37 ans, mexicain, est arrivé tout jeune aux Etats Unis pour échapper à la misère de son village. Scolarisé, il s'est pourtant retrouvé embrigadé dans un gang, puis a été associé, comme chauffeur, à un hold-up dans un centre commercial qui a mal tourné: un gardien de sécurité a été tué. Il a été arrêté, jugé puis condamné à mort en 1999.

Dans le couloir de la mort, peu ou prou abandonné par les autorités consulaires de son pays qu'il avait appelées à la rescousse, il connaît un parcours judiciaire tourmenté, avec plusieurs changements dans sa défense et différents incidents de procédure lors de ses procès.

Dans la solitude de sa cellule, et seul face à lui-même, son passé, et ses codétenus qu'il croise quelquefois et voués comme lui à la mort, il dessine parfois à longueur de journée. Ces dessins sont largement inspirés par la religion telle qu'elle est vécue au Mexique et au sud des Etats Unis : foisonnants d'images pieuses et votives, très colorés et un peu baroques.

Sa mère et sa marraine, qui vit ici en Belgique (cette dernière, membre de l'ACAT, a traversé l'Atlantique, pour le rencontrer dans le couloir de la mort) ne l'auront pas quitté une seule journée.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien (en anglais ou en espagnol seulement), que l'ACAT Belgique se chargera de lui envoyer :
ACAT Belgique
Quai au Foin 53
1000 Bruxelles

 Priez pour lui et sa famille.

Ali Aarrass

Extradé au Maroc, il subit la torture et n'a pas droit à un soutien approprié



Belgo-marocain, Ali Aarrass, père d'un jeune enfant, s'était installé en Espagne, où il veillait notamment son père âgé. Le 14 décembre 2010, il a été extradé vers le Maroc qui disait détenir des preuves de son implication dans un trafic d'armes avec Belliraj, autre Belgo-marocain soupçonné de terrorisme. Le juge Baltazar Garzon, en charge de l'affaire, confie la décision au Conseil des ministres qui opte pour son extradition vers le Maroc, malgré les avertissements du Comité des droits de l'homme de l'ONU et d'organisations de la société civile quant au risque de torture.

En effet, Ali Aarrass rapporte avoir été torturé pendant 12 jours dans un centre de détention secret, une fois arrivé au Maroc. Sous cette torture, il signe des aveux. Ses dires sont étayés par des preuves photographiques de son état. En septembre 2012 le Rapporteur des Nations unies sur la torture, Juan Mendez, ainsi qu'un médecin légiste indépendant confirment les faits de torture.

Le 21 mai 2014 les autorités rouvrent l'enquête sur ces accusations mais celle-ci s'enlise. Des ONG et des parlementaires belges ont rappelé à la Belgique son obligation de protéger ses nationaux. En septembre 2014, l'ambassade belge au Maroc demandait aux autorités d'effectuer des visites dans les prisons. Il semble que les autorités marocaines n'aient pas répondu à cette demande. Ali Aarrass a mené plusieurs grèves de la faim pour protester contre ses conditions de détention. Il est aujourd'hui extrêmement affaibli.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Suivre l'actualité et contacter le Comité de Soutien d'Ali Aarrass: <http://www.freeali.eu>

Exprimer vos préoccupations à l'Ambassade de Belgique à Rabat :4-6, Avenue Mohammed El Fassi, Tour Hassan - B.P.163, 10100 Rabat / Maroc. Rabat@diplabel.fed.be



Priez pour lui et sa famille.

Claudia Medina Tamariz et Miranda Xitlali

En luttant contre l'impunité des militaires, elles risquent leur vie



Accusée de faire partie d'un réseau de trafiquants d'armes et de drogue, **Claudia Medina Tamariz** a été arrêtée chez elle en pleine nuit par la marine mexicaine, puis torturée pendant 36 heures avant d'être emprisonnée pendant 23 jours. Depuis sa sortie, elle réclame justice et la fin de l'impunité des militaires. Elle a dû déménager suite à des menaces lancées contre elle et sa famille suite à son action. Elle a en outre mis sur pied avec d'autres anciennes prisonnières une association pour dénoncer les violences sexuelles faites aux femmes en prison par le personnel pénitentiaire, dont 90% des femmes seraient victimes dans les prisons mexicaines.

Miranda Xitlali anime à Iguala l'association "Les autres disparus" qui participent aux recherches des restes des victimes du narcotrafic dans les montagnes du Guerrero, notamment suite à la disparition de 43 étudiants issus de l'Ecole Normale Rurale de Ayotzinapa, le 26 septembre 2014 - en voyage à Iguala pour manifester contre les pratiques du gouvernement mexicain. La police serait la principale suspecte de cet enlèvement dont le maire d'Iguala et son épouse seraient les commanditaires. Suite à l'assassinat de l'ancien leader de l'association en août 2015, aujourd'hui Miranda Xitlali se sent en insécurité et craint pour sa vie. D'autres militants avant elle ont été arrêtés et croupissent en prison.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour elles et pour les autres défenseurs de droits de l'homme au Mexique.

Des défenseurs en danger de mort



Elle s'appelait **Berta Cáceres**. Née en 1973, elle aura consacré son existence à la protection des communautés indiennes lenca et à la cause écologiste. La fondatrice visionnaire du Conseil Civique d'Organisations Indigènes et Populaires du Honduras a été assassinée chez elle le 3 mars dernier. Le 15, **Nelson García**, un autre activiste de la cause indigène et écologiste, père de 5 enfants, a lui aussi été sauvagement abattu, alors qu'il regagnait son domicile après avoir assisté 150 familles expulsées de la commune de Rio Chiquito.

En outre, les violences discriminations ou humiliations envers les homosexuels ou les personnes transgenres se conjuguent au quotidien au Honduras. Plus de 215 personnes de ce groupe ont été tuées depuis 7 ans, dont les membres de l'ONG Arcoiris: **Paola Barraza**, tuée le 24 janvier 2016 **Angie Ferreira**, tuée en juin 2015, **Estefanía Zúñiga**, tuée le 20 janvier 2016, **Henry Matamoros** et **Josselin Janet Aceituno Suazo**, séquestrés et torturés avant d'être assassinés à l'automne 2015, **Violeta R.**, témoin de l'assassinat d'Angie Ferreira et elle-même tuée le 16 août 2015.

Au Honduras les autorités se montrent incapables de protéger les défenseurs des droits de l'homme. Les journalistes qui tentent de dénoncer ce climat d'impunité aussi sont ciblés, tel le journaliste Felix Molina, qui a échappé à une tentative d'assassinat. L'absence de mesures effectives et la militarisation grandissante du pays ne font qu'aggraver la situation, qu'exacerber la fragilité des défenseurs, et transforme le Honduras en l'un des plus dangereux pays au monde pour eux.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Envoyer un message à l'Ombudsman :
Roberto Herrera Cáceres, Comisionado Nacional de los Derechos Humanos
Colonia Florencia Norte, Boulevard Suyapa,
Tegucigalpa, Honduras

 Priez pour eux.

Rafles et détentions arbitraires



Les détentions arbitraires, enlèvements et disparitions forcées continuent : le quartier de Musaga et la commune de Mugamba, des localités qui contestent le 3ème mandat du Président Burundais, sont notamment la cible de répressions particulièrement virulentes. Badauds, travailleurs et jeunes gens y sont arrêtés sans motif, apparemment au hasard, par des policiers en civil.

Parfois ce sont des collégiens qui sont touchés. Ainsi deux jeunes élèves ont été arrêtés le 6 mai 2016 dans la commune de Mugamba par des militaires alors qu'ils rentraient de l'école. Accusés de collaborer avec des groupes armés, **Albin** et **Innocent** auraient ensuite passé 2 jours en détention, et y auraient été torturés. Ils sont portés disparus depuis le 8 mai 2016. La police a pratiqué des rafles d'envergure à Musaga très tôt le matin du 11 mai, interpellant au moins 200 personnes. Les écoliers n'ont pas été épargnés, tels Elvis, Gaston, Nzungu et sa sœur Jocelyne, habitant tous la 3ème avenue de Musaga. Bibliothécaire au Lycée Tora de Mugamba et opposant au pouvoir, **Oscar Ngumije** a été appréhendé le 10 mai par des agents du service national des renseignements. Le même service national de renseignement est venu s'emparer de **Prime Ndayishimiye**, affilié au parti d'opposition MSD, au lycée où il enseignait, le forçant à interrompre son cours. Deux jeunes militants du MSD avaient subi la veille un sort identique.

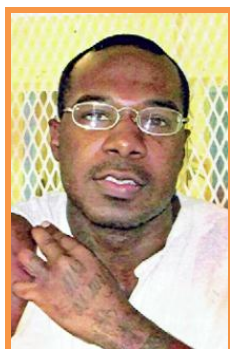
Pour les observateurs, tels Maggy Barankitse, docteur honoris causa de l'UCL et détentrice du prix Aurora pour l'éveil de l'humanité, la situation est plus que préoccupante : « En Europe, on veut fermer les yeux sur un génocide probable alors qu'il est là. C'est la première fois que je suis aussi dure. Mais actuellement vingt enfants meurent par jour.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

 Priez pour tous les Burundais.

Albert Love

Dans le couloir de la mort



Afro américain de 29 ans, Albert Love a été condamné à mort en juillet 2013 pour son rôle supposé dans une rixe ayant mal tourné entre deux bandes rivales. Il a été accusé d'avoir tué deux jeunes d'un gang à Waco au Texas.

Sa foi et son espérance lui donnent la force et le courage d'affronter la dureté de ses conditions de détention.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien (en anglais seulement), que l'ACAT Belgique, qui correspond avec ce condamné à mort se chargera de lui envoyer :

ACAT Belgique
Quai au Foin 53
1000 Bruxelles



Priez pour lui.

Les albinos risquant d'être enlevés ou tués.



Au Malawi on ne compte plus le nombre de profanations de tombes de défunts albinos ou d'enlèvements d'albinos. Les albinos souffrent d'un déficit en mélanine qui empêche la pigmentation de la peau et de l'iris. Non seulement ils détonent à cause de leur pâleur et pigmentation singulières, mais ils sont aussi victimes de stigmatisation. Regardés avec méfiance, parfois hostilité, on leur prête des pouvoirs magiques, et leur corps fait l'objet d'un trafic lié à la sorcellerie.

Le 24 avril, **David Fletcher**, un adolescent albinos, était parti assister à un match de football sur le terrain de Tete, dans le village de Nambirikira lorsqu'il a disparu. Il a été vu pour la dernière fois en compagnie d'un camarade. Son corps profané sera retrouvé le 4 mai.

A l'aube du 4 avril, la maman de **Whitney Chilumpha**, âgée de 10 ans, s'est aperçue de son absence. La fillette a été recherchée, en vain. De même, **Jenifer Namusyo** a été attaquée alors qu'elle se rendait à bicyclette dans un autre village pour y chercher des remèdes traditionnels. Bien que leur disparition ait été signalée à la police, aucune arrestation n'a eu lieu. En revanche, les responsables de l'enlèvement suivi du meurtre de **Harry Mokoshini**, garçonnet de neuf ans, ont bel et bien été arrêtés: l'oncle de l'enfant et un homme condamné en 2015, pour possession d'os provenant du corps d'un albinos.

La clémence des autorités vis à vis des auteurs de crimes envers les albinos transmet un message d'impunité. Les autorités doivent agir pour enrayer cette folie meurtrière et prendre des mesures urgentes pour protéger ces personnes vulnérables : d'une part plaider auprès des chefs traditionnels et communautaires, et d'autre part, presser les autorités judiciaires de tout faire afin d'en finir avec ces pratiques/préjugés épouvantables.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Envoyer un message de soutien au Président de l'Association des personnes albinos, Boniface Massah : albinismassociationmw@gmail.com



Priez pour eux.

Verónica et Erick Iván Razo Casales

Arrêtés sans mandat, on leur a extorqué des aveux sous la torture



Le 8 juin 2011 à México, Erick Iván Razo Casales et sa sœur Verónica, ont été arrêtés violemment et sans mandat par des policiers en civil. Au lieu d'être présentés au Parquet, ils ont été conduits au commissariat où on les a torturés pendant des heures. Le 10 juin, sans même pouvoir être assistés d'un avocat, ils ont été contraints de signer des aveux de culpabilité concernant des enlèvements crapuleux. Ils ont ensuite été placés sous arraigo (détention préalable à toute enquête et inculpation) pendant près de soixante jours, puis en détention préventive. Toujours détenus, ils risquent d'être condamnés, bien qu'ils soient revenus sur leurs aveux et que leurs tortures aient été confirmées par un médecin. D'autant que les fausses déclarations des policiers et les dépositions de leurs co-accusés obtenues sous la torture restent retenues à leur encontre. Les plaintes déposées par leur mère pour torture n'ont pas connu d'avancées.

La torture est monnaie courante dans les geôles mexicaines, et l'on peut aussi nommer Yecenia Armenta Graciano, accusée du meurtre de son mari, emmenée par des policiers en civil à Culiacán, dans l'État de Sinaloa, en juillet 2012 et qui fut torturée pendant 15 heures avant de signer des aveux qui fonderont son inculpation. Yecenia Armenta Graciano a porté plainte mais les sévices qu'elle a subis n'ont pas été confirmés par un premier examen, tronqué, avant que les résultats d'analyses pratiquées par des médecins légistes indépendants respectueux des normes internationales concordent avec le témoignage de Yecenia.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Envoyer un message de soutien via l'ONG mexicaine qui les défend :
Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos,
Tehuantepec #142, Col. Roma Sur, Del. Cuauhtémoc,
C.P. 06760, México, D.F. Mexique
info@cmdpdh.org



Priez pour eux.

Prisonniers délaissés

Victimes de la grève des gardiens de prison



Une grève de plusieurs semaines des gardiens de prison a mis à mal les conditions de détention dans notre pays, avec notamment de graves problèmes sanitaires à Forest, Saint-Gilles et Lantin, où un détenu de l'annexe psychiatrique est mort. Pendant plusieurs semaines, du fait de l'absence d'un service minimum des gardiens de prison pendant la grève, les visites ont été supprimées dans la plupart des établissements, les repas ont été distribués une fois par jour, les sorties au préau ont été assurées un jour sur deux et en limitant le temps à une heure ; dans la plupart des établissements les détenus ont eu accès aux douches un jour sur deux (moins dans certaines prisons).

Malgré ces conditions de détention désastreuses, les détenus ont supporté ces difficultés dans le calme. C'est par l'écriture ou les recours en justice (plusieurs procédures contre l'Etat belge ont été lancées par divers prisonniers et leurs avocats) qu'ils ont décidé de faire entendre leurs voix, telle cette lettre ouverte des prisonniers de Marche-en-Famenne adressée aux grévistes: «*Nous ne pouvons passer sous silence les souffrances que nous endurons. La situation que nous vivons s'apparente, pour certains, à de la torture*». Les associations de défense des droits de l'homme, mais aussi les avocats et les magistrats se sont rassemblés le 20 mai pour soutenir les prisonniers et demander que le gouvernement et les syndicats de gardiens de prison parviennent à un accord rapide et durable, et mettre en place un dispositif qui empêche que les prisonniers soient victimes des mouvements de grève.

La Belgique est l'un des rares Etats d'Europe qui n'ait pas ratifié le Protocole Facultatif de Prévention de la Torture.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

S'informer et être mobilisé.



Priez pour eux.

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, association qui existe en Belgique depuis 30 ans vise à rassembler des chrétiens (protestants, catholiques, orthodoxes...) pour **s'informer et informer, prier et agir contre la torture**. Aujourd'hui, l'ACAT compte plus de 12.000 membres dans toute l'Europe, qui, régulièrement, se retrouvent pour prier, écouter des témoins, et surtout, contacter les gouvernements, les responsables d'églises et les victimes elles-mêmes. Les modes d'action de l'ACAT sont ainsi similaires à ceux pratiqués par d'autres organisations de défense des droits de l'homme : lettres aux gouvernements, pétitions et manifestations, pression médiatique, etc.

Toutefois, l'ACAT se distingue sur quatre éléments : **la prière** d'une part, puisque les membres de l'ACAT sont invités chaque mois à prier pour des victimes de torture et de mauvais traitements. En outre, l'ACAT organise des célébrations œcuméniques plusieurs fois dans l'année et envoie du matériel liturgique sur la torture et la peine de mort aux différentes paroisses chrétiennes pour qu'elles intègrent ces dimensions dans leurs propres célébrations.

Une deuxième différence repose sur le fait que **les liens de l'ACAT avec les réseaux** religieux (clergé, organisations chrétiennes, etc.) donnent à cette association un moyen de pression supplémentaire pour faire progresser la situation spécifique des victimes. En effet, ces relais reçoivent parfois une oreille attentive des acteurs impliqués.

Pour suivre l'appel de Jésus à la miséricorde, l'ACAT porte aussi dans sa prière une attention aux **bourreaux**, ce qui constitue une troisième singularité.

Enfin, l'ACAT agit non seulement pour des victimes de torture à l'autre bout du monde, mais reste vigilante aussi à la situation de ceux qui sont privés de liberté **près de nous** : alors que d'autres organisations s'interdisent d'opérer dans les territoires où vivent leurs membres, l'ACAT Belgique par exemple, agit auprès des acteurs belges, pour que les droits des personnes privées de liberté sur notre territoire soient respectés.

Etudiant ? Retraitée ? Chômeur ? Jeune professionnelle ? Nouveau venu en Belgique ? Pas encore membre mais intéressé de nous rejoindre? Ou tout simplement membre désireux de s'engager davantage ? Il y a plusieurs façons de s'investir dans l'ACAT ! Contactez-nous : acat.belgique@gmail.com

